

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°2 du 11 janvier 2013

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°11

DÉCISION N° 0-26659-2012/DEF/EMM/STN
relative au changement de position du bâtiment d'instruction à la manœuvre « Farfadet ».

Du 12 décembre 2012

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-26659-2012/DEF/EMM/STN relative au changement de position du bâtiment d'instruction à la manœuvre « Farfadet ».

Du 12 décembre 2012

NOR D E F B 1 2 5 2 5 9 5 S

Références :

Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772 ; BOEM 570-0.1) modifié.
Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
Directive n° 0-32102-2011/DEF/EMM/CO-ORG du 28 décembre 2011 (n.i. BO).
Compte-rendu de la CLDC n° 2-70178-2012/SMP BREST/BATDESARM du 19 novembre 2012 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°2 du 11 janvier 2013, texte 11.

1. Le bâtiment d'instruction à la manœuvre *Farfadet* est retiré du service actif et placé en réserve spéciale le 14 novembre 2012.
2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Louis-Michel GUILLAUME.